

# La Directive CSRD et le Rapport de Durabilité

## Les nouvelles obligations d'informations extra-financières

A partir de 2024, la Directive européenne CSRD (Corporate Social Responsibility Disclosure), qui remplace la NFRD, impose la publication d'un reporting de durabilité plus exigeant, avec l'objectif de renforcer la transparence et la qualité des données extra-financières.

Points clés de la CSRD :

- Elargissement du champ d'application
- Normalisation de l'information extra-financière (ESRS)
- Intégration du rapport de durabilité dans le rapport de gestion
- Digitalisation et tagging de l'information extra-financière
- Vérification obligatoire par un CAC Durabilité ou OTI

### Qui est concerné par la CSRD et quand ?

**Exercice 2024**  
**Publication 2025**

**EIP : Emetteurs, établissements de crédit et organismes d'assurance (déjà soumis à la DPEF)**  
Effectif > 500 et CA > 40 M € ou Bilan > 20 M €

**Exercice 2025**  
**Publication 2026**

Toutes les grandes entreprises au sens de la Directive Comptable  
**2 des 3 critères (comptes consolidés\*) :**  
Effectif > 250 et/ou CA > 50 M € et/ou Bilan > 25 M €  
**Y compris les SAS**

**Exercice 2026**  
**Publication 2027**

**PME cotées \*\* (sauf les micro-entreprises)**  
**2 des 3 critères :**  
10 < Effectif < 250 et/ou 450 K€ < CA < 50 M €  
et/ou 900 K€ < Bilan < 25 M €

**Exercice 2028**  
**Publication 2029**

**Entreprises non-européennes avec un CA > 150 M€ net et qui ont au moins une succursale ou filiale dans l'UE, et si :  
CA net succursale > 40M€  
Et remplit les critères de la grande entreprise ou PME cotée**

\*Le cas échéant, combinés, sur une base volontaire

\*\*Possibilité de reporter l'éligibilité à 2028 sous réserve d'une brève justification dans le rapport de gestion

- **Exemption pour les filiales (grandes entreprises non cotées et PME cotées), si les informations sont dans le rapport de la société-mère et conformes aux normes européennes (ou normes équivalentes). L'exemption ne s'applique pas aux filiales – grandes entreprises cotées.**
- **Reporting CSRD volontaire et simplifié pour les PME non cotées et microentreprises à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2024 (publication 2025)**

Calendrier établi selon les décrets de Transposition en loi française de la Directive CSRD



## Préparation du Rapport de Durabilité

- Sensibilisation du Comex aux enjeux et aux impacts de la CSRD sur la stratégie globale
- Gap analysis
- Accompagnement à la mise en place de la CSRD : identification des normes ESRS, préparation du référentiel de reporting, consolidation des données extra-financières
- Accompagnement dans le choix d'un outil de collecte des données extra-financières



## Analyse de double matérialité

- Sensibilisation à l'analyse de double matérialité
- Réalisation de l'analyse de double matérialité
- Accompagnement du Comex dans le décryptage des résultats
- Accompagnement à la transposition des résultats dans la stratégie de durabilité et dans le rapport de durabilité



## Mise en place de la Taxonomie verte

- Sensibilisation à la Taxonomie verte
- Accompagnement à la mise en place du dispositif de Taxonomie verte
- Audit des ratios de Taxonomie verte (CA durable, Opex durables, Capex durables)



## Audit réglementaire en tant que CAC Durabilité – OTI Durabilité\*

- Certification des informations en matière de durabilité : vérification de la conformité et de la sincérité des informations du rapport de durabilité
- Rapport d'audit et recommandations opérationnelles



\*RSM Paris, expert dans la vérification des données extra financières, certifié Organisme Tiers Indépendant et accrédité par le COFRAC sous le n°3-1861 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)). RSM est en cours de certification Visa Durabilité

Le pôle Sustainability de RSM, 6<sup>ème</sup> réseau mondial de conseil et d'audit vous accompagne dans l'élaboration de votre Rapport de Durabilité, mais aussi dans toutes les étapes de construction de votre stratégie :

**Conseil** : stratégie Durabilité, trajectoire de décarbonation, devoir de vigilance, finance durable, etc.

**Audit** : préparation des reporting extra-financiers, audit des données extra-financières\*

Votre contact



**Amandine DUQUESNE**

Associée Sustainability

+33 6 17 06 00 81

[amandine.duquesne@rsmfrance.fr](mailto:amandine.duquesne@rsmfrance.fr)

RSM France  
26 Rue Cambacérés  
75008 Paris

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD

AUDIT | EXPERTISE | CONSEIL

RSM France est membre du réseau RSM.

Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, de conseil et de conseil réglementaire pour son propre compte. Le réseau RSM n'est ni un organisme juridique, ni un réseau. Le réseau RSM est géré par RSM International Limited, une société immatérielle enregistrement au Royaume-Uni (numéro de registre 04205588) dont le siège social est situé à 20 Cannon Street, London EC4A 3DF, Royaume-Uni. Le réseau RSM n'a pas de droits de propriété intellectuelle collectifs. Les membres du réseau sont affiliés à RSM International Association, une association régie par les articles 60 et 61 de la loi suisse, et dont le siège est à Zug.

© RSM International Association 2022